



BULLETIN EDITE PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE C.G.T. (S.N.T.R.S.-CGT)

## *Poursuivre l'action.*

APRES LA JOURNEE D'ACTION DU 19 MAI, LE SNTRS-CGT, LE SNCS-FEN ET LE SNPCEN-FEN ONT DECIDE D'UNE QUINZAINE D'INFORMATION ET D'ACTIONS DU  
6 AU 20 JUIN - 16 JUIN : JOURNEE NATIONALE  
DE RASSEMBLEMENTS ET D'ACTIONS.

CETTE QUINZAINE NATIONALE D'ACTION DEVRAIT DONNER LIEU NOTAMMENT A DE MULTIPLES ASSEMBLEES DANS LES SERVICES, LES ATELIERS, LES DEPARTEMENTS, AU COURS DE CES REUNIONS, LES MILITANTS DU SNTRS, EN LIAISON AVEC CEUX DU SNCS ET DU SNPCEN, FERONT CONNAITRE ET DEBATTRE DES PROPOSITIONS SYNDICALES, DE LEUR ANALYSE DES PROPOSITIONS MINISTERIELLES, ILS FERONT TRADUIRE, SUR PLACE A L'ISSUE DES ASSEMBLEES, LES REVENDICATIONS DES PERSONNELS DANS DES MOTIONS, TELEGRAMMES, LETTRES ADRESSES AUX DEPUTES ET AUX GROUPES PARLEMENTAIRES DE LA MAJORITE POUR QU'ILS EN PRENNENT CONNAISSANCE ET QUE LES PROCHAINES PROPOSITIONS GOUVERNEMENTALES EN TIENNENT COMPTE.

## *Elections au Conseil Scientifique du CNRS.*

DU 6 AU 27 JUIN

POUR REALISER TOUTE LA LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE,

POUR UNE RECHERCHE OUVERTE SUR LES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX  
VOTEZ, FAITES VOTER POUR LA LISTE

POUR LE RENOUVEAU ET LE DEVELOPPEMENT DU CNRS PRESENTEE PAR :

- LE S.N.T.R.S. - CGT
- LE S.N.P.C.E.N. - FEN
- LE S.N.P.E.S.B. - CGT

(GERARD MANDVILLE, MICHEL FRUNEAU, ANTOINE CARRASCO)

# La FERC reçue par le Ministère de l'Industrie et de la Recherche.

48 heures avant la journée nationale d'actions CNRS-INSERM du 19 Mai, le Ministère de l'Industrie et de la Recherche avait annoncé la reprise des discussions avec les Confédérations syndicales sur le Statut-cadre des personnels de la Recherche.

Cette série de consultations a débuté le JEUDI 19 MAI avec une délégation de la FERC-CGT, conduite par C. NICOLAS et à laquelle participait A. MONTINTIN pour le SNTRS-CGT.

Le Ministère était représenté par MM. SCHEWTZER, Directeur du Cabinet du Ministre, PECHEUR, Chargé de Mission sur les problèmes statutaires, LESGARDS, Chargé de Mission et Mme HANNOYER, de la Direction de la politique générale du Ministère.

- En préambule, M. SCHEWTZER a fait part de la volonté du Ministre de "faire déboucher un dossier qui n'a que trop tardé ... tout en prenant le temps de discuter".

- Faisant allusion à la situation économique du Pays, il a indiqué "qu'elle ne permettrait pas d'avoir tout ce qui serait souhaitable tout de suite"...

- Concernant le calendrier ; l'objectif affiché est de faire adopter le texte cadre pour l'été. Le Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie ainsi que le Conseil Supérieur de la Fonction Publique devraient être saisis courant Juillet, après arbitrages interministériels et examiné en Conseil des Ministres.

Dans les précisions qu'il a apportées, M. PECHEUR a surtout insisté sur la nécessité "d'éviter que la prise en compte de la spécificité des métiers de la Recherche ne soit pas un facteur de...déstabilisation de la Fonction Publique" ???

En ce sens, il a indiqué que le Ministère entendait "s'orienter pour les Chercheurs vers l'existence de 2 corps afin de ne pas décrocher de la situation des Enseignants-Chercheurs".

Pour les ITA il a particulièrement insisté sur la nécessité de "tirer toutes les conséquences de la titularisation". Il a évoqué les "conséquences positives" permettant des déroulements de carrière plus réguliers et plus larges que ceux existants actuellement ... sans toutefois donner un seul élément nouveau sur les perspectives de grille indiciaire !!!

Il a aussi parlé de "contrainte" : concernant le problème des retraites (1), il a clairement

indiqué qu'il ne saurait être question d'aller au-delà des mesures prévues dans la loi de titularisation des non-titulaires pour la validation des services effectués comme non-titulaire de l'Etat.

Il a également évoqué les "barrages" que constituent les bornages indiciaires types des catégories Fonction Publique A,B,C et D.

Dans l'échange de vue qui a suivi, la Délégation fédérale a rappelé les principes qui guident la démarche de la CGT, telle qu'elle avait été exprimée en particulier dans la déclaration du 9 Décembre 1982 (voir le BRS N° 217). Elle a insisté sur la nécessité de s'appuyer sur les positions précédentes pour avancer, en particulier sur la définition :

- d'une grille indiciaire permettant de reconnaître les qualifications et d'améliorer les déroulements de carrière.
- des principes d'un plan de reclassement pluriannuel.

Dans leurs réponses, MM SCHEWTZER et PECHEUR ont eu une attitude très en retrait sur la prise en compte de la spécificité des métiers de la Recherche.

C'est ainsi qu'ils ont exprimé des réserves importantes sur la possibilité de mettre fin aux discriminations envers les personnels administratifs aussi bien en matière de carrière que de primes.

Il en ont également formulé sur l'opportunité de déroger au principe Fonction Publique de l'embauche au 1er grade d'un corps.

Concernant le plan de reclassement, les représentants du Ministère ont exprimé leur souci "d'éviter de courrir deux lièvres à la fois au risque de ne rien obtenir".

La Délégation Fédérale a jugé ces propositions inacceptables, en indiquant qu'elles ne pourraient qu'accroître le mécontentement grandissant des personnels. Comment pourrait-il en être autrement face à une attitude qui non seulement n'apporte pas de réponse positive à leurs revendications fondamentales en particulier en matière de grille indiciaire et de reclassement, mais qui tend au contraire à remettre en cause ce qui avait pu être acquis dans les documents précédents.

Dans "la foulée" du succès de la journée nationale du 19 Mai, il faut désormais agir vite et beaucoup plus fort pour ... transformer l'essai de la titularisation.

(1) Voir la lettre adressée par le SNCS, le SNTRS et le SIPCEN au Secrétariat d'Etat à la Fonction Publique

## REGULATION BUDGETAIRE 1983

Le budget primitif 1983 sera en fait amputé de 214 MF pour les autorisations de programmes, de 30 MF pour les dépenses ordinaires, 120 MF pour les crédits de paiement. Ce qui aura pour conséquence une diminution du soutien de base aux formations qui n'auront que 87% des crédits notifiés.

- Les crédits d'équipement diminuent de - 13% et les actions incitatives de - 25 %, ce qui va toucher les ATP et les actions liées à la filière électronique ainsi que les biotechnologies.
- Par ailleurs, certains grands projets sont repoussés, seuls les engagements internationaux seront tenus.

Ces mesures sont préjudiciable à l'effort de redressement qui s'était amorcé depuis 2 ans. De nouvelles tensions budgétaires risquent de compromettre le climat de confiance et nuisent au respect des rythmes de progression prévus par la Loi d'Orientation et de Programmation.

Le pays attend un effort de recherche rigoureux notamment dans les filières stratégiques couvertes par les programmes mobilisateurs que la réduction des actions du CNRS dans l'électronique et les biotechnologies vient contredire.

Ainsi que le demande la carte-adresse au Premier Ministre, il faut réaliser TOUT le budget 1983 afin de s'en tenir aux objectifs positifs fixés par la loi d'Orientation et de Programmation.

# SNTRS-CGT, SNCS-FEN, SNPCEN-FEN s'adient ensemble ...

... au Ministre de l'Industrie  
et de la Recherche

PARIS, le 26 mai 1983

"Monsieur le Ministre,

Nos deux fédérations viennent de rencontrer votre Ministère sur la question du contenu de la titularisation des personnels de la Recherche publique.

Au cours de cette réunion nous avons constaté que les propositions marquaient un recul inquiétant par rapport aux propositions précédentes, ce qui ne permettrait pas, en l'état, de réussir la titularisation telle que nous la concevons, et telle que les personnels la souhaitent comme en témoigne le premier succès de la carte adressée au Premier Ministre.

Ces propositions ne vont pas dans le sens de la Loi d'Orientation et de Programmation. Cela est tout particulièrement vrai sur la question de la reconnaissance des qualifications et de leur revalorisation.

Dans ces conditions, nous avons jugé inacceptables les propositions de votre Ministère, et nous appelons les personnels à poursuivre l'action.

D'autres propositions de votre part sont nécessaires pour aboutir bien et rapidement.

Dans ce sens, nous vous demandons de bien vouloir nous accorder une entrevue dans les meilleurs délais.  
..."

... au Secrétaire d'Etat à la  
Fonction Publique et aux  
Réformes Administratives

PARIS, le 27 mai 1983

"Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Lors de la préparation du projet de loi de titularisation des agents non-titulaires de l'Etat et lors de la première lecture de ce projet au Parlement, le SNCS-FEN, le SNTRS-CGT et le SNPCEN-FEN sont intervenus aussi bien en leur nom propre, que dans le cadre de leurs fédérations respectives auprès du Gouvernement et des Parlementaires de la majorité. En effet, certaines dispositions du projet et loi, comme certains engagements énoncés dans l'exposé des motifs ont une grande importance pour la réussite de la titularisation des personnels des organismes publics de recherche. C'est notamment le cas pour les modifications annoncées du Code des Pensions Civiles et Militaires concernant la validation des droits à pension (condition de rachat).

Jusqu'à une période très récente, il paraissait acquis que le rachat s'effectuerait à raison de 3 % du traitement de référence avant et après le départ en retraite. Cette proposition du Gouvernement, sans nous donner complètement satisfaction, représentait un pas. Or, d'après nos informations, lors d'une rencontre avec des administrateurs de l'IRCANTEC, un représentant du Ministère du Budget aurait annoncé que cette avancée serait partiellement remise en cause.

Nous sommes donc très inquiets et nous vous demandons de nous accorder très rapidement une entrevue sur ce problème.

En attendant une réponse positive de votre part,  
..."

## 19 octobre : ELECTIONS A LA SECURITE SOCIALE

LA SECURITE SOCIALE EST PRESENTE DANS NOTRE VIE, DANS NOTRE POUVOIR D'ACHAT, AVEC LES DIVERSES PRESTATIONS FAMILIALES. DANS CE QUE CHACUN S'ACCORDE A RECONNAITRE COMME LE BIEN LE PLUS PRECIEUX : LA SANTE.

LE 19 OCTOBRE, VOUS ETES APPELES A ELIRE VOS REPRESENTANTS AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CAISSES DE SECURITE SOCIALE. POUR CELA, IL FAUT ETRE INSCRIT SUR LA LISTE ELECTORALE QUI EST ETABLIE PAR LA MAIRIE DE VOTRE RESIDENCE PRINCIPALE.

VERIFIEZ VOTRE INSCRIPTION !

ET VOTEZ C.G.T. LE 19 OCTOBRE.

# Rassembler et débattre dans la clarté!

A LA MI-MARS 1983, UN PROCESSUS DE RENCONTRE S'ÉTAIT ENGAGÉ ENTRE LE SNCS-FEN, LE SNPCEN-FEN, LE SNTRS-CGT ET LE SGEN-CFDT. CES RENCONTRES AVAIENT POUR BUT D'ÉCHANGER NOS POINTS DE VUE RESPECTIFS SUR LES PRÉOCCUPATIONS DES PERSONNELS DANS CETTE PÉRIODE, EN PARTICULIER SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX NÉGOCIATIONS STATUTAIRES ET AUX RECLASSEMENTS.

L'OBJECTIF DE CES RENCONTRES VISAIT À CRÉER LES CONDITIONS D'UN LARGE RASSEMBLEMENT DES PERSONNELS À PARTIR DU LIEU DE TRAVAIL SUR LEURS PRÉOCCUPATIONS CONCRETES.

C'EST DANS CE SENS QUE LE SNTRS-CGT, LE SNPCEN-FEN ET LE SNCS-FEN AVAIENT PRIS L'INITIATIVE D'UNE ADRESSE AU PREMIER MINISTRE : SOURCE DE DÉBATS ET D'ACTION.

LE 27 AVRIL 1983, LORS DE LA 3<sup>ÈME</sup> RENCONTRE QUI DEVAIT PORTER SUR LES QUESTIONS DE LA GRILLE ET DES RETRAITES, LE SGEN-CFDT DEVAIT INDICER QUE COMPTE TENU DE L'INITIATIVE COMMUNE SNCS-SNTRS-SNPCEN, IL SUSPENDAIT LE PROCESSUS ENGAGÉ, DANS LE MEME TEMPS, POUR LE 1<sup>ER</sup> MAI, IL REFUSAIT NOTRE PROPOSITION D'UN APPEL COMMUN AUX PERSONNELS DU CNRS.

NOUS AVONS ALORS INDICÉ QUE NOUS REGRETTIONS UNE TELLE SITUATION ET QUE NOUS ÉTIIONS PRÊTS À REPRENDRE LES DISCUSSIONS SANS DELAI.

C'EST DANS CET ESPRIT QUE LE SNTRS, LE SNCS ET LE SNPCEN ONT DÉCIDÉ DE POURSUIVRE LES DÉMARCHES ENTREPRISES EN DIRECTION DU SGEN-CFDT.

UNE LETTRE (reproduction ci-contre) A ÉTÉ ADRESSÉE AU SGEN-CFDT AFIN DE PROCÉDER À UN ÉCHANGE DE VUES, EN LIAISON AVEC L'ACTION SUR LES QUESTIONS AUXQUELLES LES PERSONNELS SONT PARTICULIÈREMENT SENSIBLES.

*Lettre du 26/5/83, adressée au SGEN-CFDT  
par le SNCS-FEN, le SNPCEN-FEN et le  
SNTRS-CGT.*

*Lettre du 27/5/83, adressée au SNTRS-CGT,  
au SNCS-FEN et au SNPCEN-FEN par  
le SGEN-CFDT.*

" Chers Camarades,

Le Ministère de l'Industrie et de la Recherche vient de reprendre la phase de consultations des fédérations syndicales sur les réformes statutaires.

Nous estimons que les indications qui nous ont été données à cette occasion traduisent un recul inquiétant par rapport aux propositions précédentes, ce qui ne permettrait pas de réussir la titularisation telle que nous la concevons et telle que la Loi d'Orientation et de Programmation en fixe les grandes orientations.

Cela ne peut que renforcer notre volonté de poursuivre la campagne d'information et d'action des personnels axée autour de la signature de notre carte-pétition.

D'un commun accord nous avons décidé de prolonger cette campagne par une quinzaine nationale qui sera marquée entre autre, par l'organisation commune d'assemblées générales de personnels dans les laboratoires et services.

Face à une situation qui nous préoccupe, ces initiatives visent à rassembler largement les personnels pour réussir une bonne titularisation.

Dans cet esprit nous estimons qu'il serait utile de vous rencontrer pour échanger nos points de vue sur ces questions auxquelles les personnels sont particulièrement sensibles.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Chers Camarades, nos salutations syndicalistes."

" Cher(e)s camarades,

En réponse à votre lettre du 26 Mai 1983, nous constatons comme vous que suite à l'annonce par le Ministre de l'Industrie et de la Recherche d'un calendrier rapide de prises de décisions pour le Statut-Cadre de Titulaires des personnels de la Recherche, le Cabinet du M.I.R. a repris la consultation séparée des fédérations syndicales.

A cette occasion, les représentants du M.I.R. ont affiché des intentions qui marquent, comme vous le constatez, une nette régression au regard des propositions du 1/12/82 et du 18/3/83 du M.I.R., que nous estimions déjà très insuffisantes par rapport à plusieurs de nos priorités revendicatives. Le M.I.R. s'est engagé à fournir des propositions complètes, qui engagent le Gouvernement, pour les tous premiers jours de Juin, mais il n'a pas précisément répondu à nos demandes concernant la négociation avec les organisations syndicales.

Cette situation est très inquiétante et nécessite une intervention de la grande majorité des personnels. Le peu de temps que le M.I.R. semble vouloir laisser à la négociation, place l'ensemble des organisations syndicales en situation défavorable. Les enjeux statutaires, pour de nombreuses années, sont tels que les personnels ne comprendraient pas que pour l'essentiel nous allions encore en ordre dispersé dans l'action.

Comme nous vous l'avions dit lors de nos dernières rencontres nous pensons que des actions élaborées en commun par nos organisations syndicales sont beaucoup plus à même de fournir le cadre de la mobilisation indispensable des personnels, que des initiatives décidées et menées séparément.

C'est pourquoi nous souhaitons vous rencontrer rapidement pour débattre de la situation et décider ensemble des initiatives communes à prendre. Il nous semble que c'est sur une telle perspective, sans ambiguïté, que la rencontre de nos organisations syndicales sera réellement fructueuse et efficace.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, cher(e)s camarades, nos salutations syndicalistes."

# Bilan du suivi de carrière.

Une réunion entre la Direction des Personnels, les représentants des Secteurs Scientifiques et les Organisations Syndicales a eu lieu le 5 MAI dernier pour faire le bilan du suivi de carrière.

Dans un document très fourni la Direction des Personnels, à partir d'éléments statistiques, a fait une analyse des résultats des CPR.

Elle rappelle la dégradation du nombre de promotions depuis 76 qui représentait 5,6 % des postes budgétaires en 76 et 1,9 % en 81. Les objectifs de l'opération suivi de carrière des ITA dans la perspective d'un nouveau statut des personnels étant de :

--- Recenser les métiers réellement exercés à l'intérieur de grandes branches d'activité profes-

sionnelle.

--- Evaluer les niveaux de qualification des ITA dans leurs fonctions actuelles, à partir d'une définition précise de leur poste de travail.

--- Mesurer les déclassements intervenus entre la qualification d'un agent et la catégorie de l'emploi qu'il occupe.

--- Etablir une liste nominative d'agents sous-classés par rapport aux fonctions réellement exercées, permettant de dénombrer les transformations d'emplois nécessaires.

Des résultats bruts indiquent sur les 13 250 agents évalués, 7360 sous-classements de catégories par rapport au statut de 59, soit 56 % et 5717 déclassements en terme de niveau soit 43 % des effectifs. Un taux de sous-classement croissant en fonction de la catégorie. (Voir tableau).

TAUX DE SOUS-CLASSEMENT PAR CATEGORIE DU STATUT 1959

Ingénieurs et techniciens	1 A	2 A	3 A	1 B	1 B bis	2 B	3 B	4 B	5 B	6 B	7 B
	15 %	33 %	50 %	64 %	58 %	51 %	65 %	65 %	71 %	76 %	100 %
Administratifs D	-	5 %	-	22 %	-	24 %	44 %	70 %	84 %	98 %	85 %
	-	0 D	-	1 D	-	2 D	3 D	4 D	5 D	6 D bis	6 D

Un pourcentage de sous-classés fonction croissante du secteur scientifique.

Physique Nucléaire 47 % - Physique de Base 52 % - Sciences pour l'Ingénieur 52 % - Chimie 55 % - Terre, Océan, Espace 59 % - Sciences de la Vie 59 % - Sciences de l'Homme et de la Société 63 %.

L'absence d'un effet de taille (nombre de dossier jugés) par A.D.. Un pourcentage plus fort du sous-classement en Province que dans la Région Parisienne qu'il faudrait analyser.

Pour déterminer s'il y a des justifications objectives aux différences enregistrées dans les taux de sous-classement selon les circonscriptions, la Direction a examiné l'influence du déclassement différent selon les secteurs scientifiques et l'influence de la structure des catégories dans la circonscription et dans le secteur concerné (le taux de déclassement étant différent s'il s'agit d'ingénieur ou technicien).

Cela conduit la Direction à penser qu'il y a anomalie dans l'évaluation de certaines régions et secteurs.

Ce type d'analyse n'a pas été possible pour les catégories D, le nombre d'agents dans les secteurs scientifiques et dans les circonscriptions étant trop faible.

SUR LES RECOURS : le pourcentage de recours sont les plus forts là où les CPR ont été les plus rigoureuses : 8ème, 16ème, 4ème, la 11ème où sur une série de dossiers la CPR ne s'est pas jugée compétente et la 6ème et 12ème où la CPR n'a pas fonctionné avec toute la rigueur nécessaire. Ce qui fait apparaître des taux de recours très forts dans les circonscriptions qui ont le moins bien fonctionné.

La Direction concluait en disant qu'il apparaissait :

... Que les instruments méthodologiques répertoire des emplois types, critères de mesure des niveaux de qualification se sont révélés adéquats même s'il convient de les améliorer.

... Que le dossier de suivi de carrière a été convaincant.

... La nécessité d'un jugement par des évaluateurs compétents, ce qui n'a pas toujours été le cas.

En conséquence, elle estime qu'il y a doute sur le travail des CPR.

... Le blocage des carrières ne peut pas se traduire par un tel déclassement et pour atteindre l'objectif fixé : une liste nominative d'agents sous-classés du point de vue de la qualification réellement exercée, il convient donc de revoir, dans la plus large concertation et avec une volonté de rigueur, les procédures et les méthodes d'évaluation, en tenant compte de l'expérience déjà acquise".

Après l'exposé de la Direction, G.MANDVILLE, au nom du SNTRS-CGT a fait la déclaration suivante :

"Nous avons porté une appréciation positive sur le suivi de carrière depuis le début de cette opération qui était d'autant plus nécessaire que le retard des classifications des ITA en rapport avec leur qualification s'était accumulé depuis des années et même antérieurement à 1976.

Les changements politiques intervenus en Mai-Juin 81, la place et le rôle nouveau donné à la Recherche dans le cadre d'une politique d'industrialisation du Pays, ont suscité un très grand espoir parmi les personnels.

Le jugement de leur qualification à partir de critères négociés, la prise en considération des retards accumulés ont été un élément de mobilisation des ITA dans l'opération de suivi de carrière.

Les mesures transitoires de reclassement n'ont pas encore été à la hauteur des besoins. En décembre 81 nous avons dit que 410 multipliés par n était insuffisant, cela s'est révélé encore moins satisfaisant avec 410 possibilités.

Aujourd'hui ne pas aller jusqu'au bout de l'opération suivi de carrière qui est d'établir la liste nominative d'agents sous-classés, ne pourrait être ressenti par les personnels que comme une opération "poudre aux yeux" destinée à les endormir. Cela susciterait un mécontentement qui ne permettrait pas d'avancer dans la politique de changement.

Les éléments du bilan constituent des données précieuses que nous souhaitons avoir en nombre pour le faire étudier plus largement dans notre syndicat. Il confirme ce que chacun sait sur certain dérapage, nous avons à l'époque

appelé l'attention de la Direction sur certains éléments troublants dans le déroulement des CPR. De manière générale l'étude la Direction des Personnels montre qu'ils ne sont pas aussi importants. En conséquence, nous demandons que la CPN se réunisse rapidement pour examiner les recours, les cas d'égalité (I2 X I2) dans les CPR et valide les sous-classements déterminés par les CPR. Ce qui permettrait d'établir une authentique liste nominative d'aptitude des agents sous-classés.

Il faut aussi que la Direction d'engage sur la nécessité d'un plan de reclassement avec des mesures significatives dès 83, ce qui implique la demande expresse d'un collectif budgétaire en 83.

L'opération suivi de carrière montre que les "outils méthodologiques" sont à affiner. Structures des BAP, fiche d'emploi type.

Nous demandons qu'une négociation SYNDICATS/DIRECTION ait lieu pour déterminer les grandes lignes et la manière de travailler.

Le dossier de suivi de carrière contient aussi d'autres éléments qui n'ont pas été exploités, exemple : les demandes de formation permanente ; nous demandons que les CPR puissent aborder ces questions après consultation des organisations syndicales nationales".

Les autres syndicats se sont exprimé avant nous brièvement sur les dossiers envoyés par la Direction.

SNPTES Le dossier statistique est très bon, mais l'opération suivi de carrière était confuse dès le départ, ce qui a entraîné des difficultés dans les circonscriptions et ne voit pas quelle procédure pourrait être utilisée pour aboutir à une liste d'aptitude.

SNIRS Bon travail d'analyse de la Direction, mais le résultat étant ce qu'il est, quelles solutions ? Dans le futur, il faut un jugement par des experts au sein de Commissions Nationales.

CFDT D'accord sur les conclusions de la Direction et sur l'hétérogénéité du travail des CPR. Mais quelque soit le travail on ne peut jamais dire qu'il est parfait. Le travail ayant été fait avec sérieux, la CFDT le considère comme valable et les 7360 agents comme sous-classés.

Après notre intervention, la Direction a répondu qu'il n'était pas dans son intention de jeter de la poudre aux yeux ou d'endormir les Personnels, elle se situe dans le cadre d'un plan de reclassement qui constitue un objectif prioritaire de la Direction Générale du CNRS et a justifié des demandes significatives dans le Budget 84.

Les recours des agents seront examinés par la CPN après une préparation en Commission de Spécialistes par BAP. Mais les résultats des CPR ne sont pas fiables et nécessitent d'être affinés.

Pour la Direction dans le nouveau statut, l'évaluation des ITA devrait se faire au niveau national, pour une évaluation homogène, l'échelon circonscription étant trop réduit. Les agents doivent être évalués par des personnes compétentes professionnellement, donc une évaluation par BAP dont le nombre pourrait être réduit.

Sur l'exploitation du dossier de suivi de carrière, la Direction considère qu'il contient des éléments contribuant à une politique des personnels, mais elle n'a pas encore réfléchi aux modalités nécessaires.

Dans le débat deux grands thèmes ont été discutés :

- Plan de reclassement et établissement ou non d'une liste de sous-classés.
- Examen des recours.

## PLAN DE RECLASSEMENT ET LISTE NOMINATIVE DES SOUS-CLASSES.

La Direction sépare plan de reclassement et établissement de la liste des sous-classés pour ne pas être engagée par une liste de sous-classés trop différente du plan de reclassement susceptible d'être obtenu. Ceci sous le couvert des imperfections du travail des CPR.

Nous avons montré que cette attitude était intolérable parce qu'il était plus logique de déterminer le volume du plan de reclassement sur le sous-classement réel et que la Direction devait prendre ses responsabilités si elle estimait qu'il y avait eu dérapage. Que si on n'aboutissait pas à une liste nominative des sous-classés, cela serait très mal ressenti des personnels et constituerait une erreur préjudiciable dans la mesure où on voulait mobiliser les personnels pour impulser une nouvelle politique pour la Recherche.

Les autres syndicats nous ont globalement suivis sur cette orientation.

Ce qui amenait la Direction des Personnels à dire que l'attitude de la Direction n'était pas totalement définie, qu'elle pourrait être amenée à faire des recours devant la CPN pour déterminer les besoins réels. Une réunion entre les Syndicats et le Directeur Général aurait lieu pour préciser la position de la Direction.

Pour le plan de reclassement, la Direction indiquait qu'elle avait surtout des difficultés de principe de la part des Ministères de tutelle qui craignent un effet d'entraînement plutôt que des problèmes d'ordre financier en ce qui concerne le CNRS.

Tout ceci montre qu'il est possible d'aboutir à l'établissement de la liste nominative des sous-classés et un plan de reclassement si on arrive à faire exprimer massivement, en ce sens, les personnels.

## EXAMEN DES RECOURS

Assez rapidement l'accord s'est fait sur l'examen des recours au niveau national par des spécialistes par branche d'activité professionnelle qui feront des propositions à la CPN. Nous avons du faire preuve de fermeté pour qu'elle soit paritaire et qu'au moins tous les syndicats soient représentés, donc de 10 membres. La Direction souhaitant qu'elle soit très réduite (4 au total).

Avant d'examiner les recours individuels et les recours de la Direction pour certaines BAP où il manque des fiches d'emploi-type, celles-ci seront complétées en préalable. Il pourra y avoir plusieurs sessions de ces Commissions de spécialistes, mais il y n'y aura qu'une seule session de la CPN qui examinera les recours individuels et collectifs de la Direction en même temps.

La situation est ouverte pour obtenir un bon examen des recours par la CPN, une validation des agents reconnus sous-classés en liste nominative d'aptitude, un plan de reclassement des ITA du CNRS. A tous les adhérents (es), tous les militants de redoubler d'effort pour y parvenir.

*Primes de participation à la Recherche*

Catégorie	Indice moyen	Montant
0A	800	14 149,12
1A	691	12 221,28
2A	524	9 267,68
3A	491	8 684,00
1B bis	438	5 809,98
1B	472	6 261,00
2B	376	4 987,56
3B	336	4 456,98
4B	282	3 740,70
5B	270	3 581,52
6B	242	3 274,26
7B	239	3 233,70

### *Attribution des indemnités pour travaux supplémentaires*

Dans une circulaire N°81/83 du 15 Avril 1983, la Direction du Personnel et des Affaires Sociales précise que : "Le personnel administratif dont l'indice net est supérieur à 300 (indice brut 370 - INM au 1er Septembre 1979 : 328) perçoit une indemnité forfaitaire. Celui dont l'indice net est inférieur ou égal à 300 perçoit une indemnité horaire.

Au 1er semestre 1983, le personnel administratif qui habituellement perçoit des indemnités communément désignées heures supplémentaires et indemnités forfaitaires, bénéficiera du barème reproduit ci-après :

CATEGORIES	INDICE MOYEN BUDGETAIRE	MONTANT OBTENU PAR APPLICATION DES TAUX DE LA P.P.R.S.	% RETENU	MONTANT ATTRIBUABLE POUR UN AGENT AYANT TRAVAILLE A PLEIN TEMPS TOUT LE SEMESTRE	MONTANT MAXIMUM ATTRIBUABLE
0D	533	9 426,88	46	4 350,00	4 360,00
1D	481	6 380,34	68	4 350,00	4 360,00
2D	379	5 027,34	86	4 350,00	4 360,00
3D	336	4 456,98	78	3 485,00	3 487,00
4D	259	3 435,60	100	3 435,00	3 435,60
5D	252	3 342,72	100	3 342,00	3 342,72
6Dbis	239	3 233,70	100	3 233,00	3 233,70
6D	231	3 125,46	100	3 125,00	3 125,46

### *Il faut noter que :*

- l'on revient à un système attribuant un montant moyen identique quelque soit l'échelon dans une même catégorie.
  - la parité de taux avec la prime des techniciens reste acquise de la 4D à la 6D.
  - Par contre, l'absence de revalorisation des indemnités forfaitaires en 1983 (les revalorisations interviennent tous les deux ans, la dernière remontant au 1/01/1982) conduit en moyenne à la reconduction du montant, en francs courants, des "primes" versées pour le 2ème semestre 83 ; c'est ce qui explique la baisse de pourcentage de la ppr pour les 0D (-3%), 1D (-3%) et les 3D (-5%), le pourcentage restant constant pour les 2D (86%).
- Cette situation confirme la nécessité de trouver des solutions statutaires durables identiques à celles des techniciens.

# J'♥ la paix



## Le temps vient d'être des millions

« Nous qui sommes pour la paix avons été cent pour commencer.

Le 20 juin 1982 nous avons été 250.000 dans la marche pour la paix.

Le temps vient d'être des millions.

Nous qui sommes pour la paix et le désarmement en appelons solennellement à tous les gouvernements, aux deux principales puissances en particulier, et aux Nations Unies.

Notre action témoigne de notre angoisse mais aussi de notre espoir. Car paix et liberté ne peuvent être dissociées et aucun conflit n'est inévitable.

Une fois encore nous répétons qu'il faut sauver ce qui peut l'être en mettant un terme à la course aux armements. Nous disons que le désarmement cela se négocie et que la paix n'est pas un hasard. Nous disons : négociez avec détermination, négociez à l'Est et à l'Ouest, pour la sécurité des Nations et pour que le désarmement devienne enfin une réalité. Nous disons que la course aux armements est une course à la ruine et qu'il faut donner à la vie ce qu'on

gaspille pour la mort, car on peut, sans armes, combattre et la misère et la faim dans le monde.

Nous qui sommes pour la paix nous avons fait nôtres les paroles de Jaurès : « Je pleure sur les morts innombrables... » et, forts de son exemple, nous nous sommes engagés à poursuivre notre combat, toujours unis, pour que se fasse entendre à travers le monde la voix nécessaire du bon sens et de la générosité, la voix de la France.

Nous nous adressons à toutes les Françaises, à tous les Français, aux citoyennes et citoyens de tous métiers, de tous âges et de toutes opinions, chacun avec ses raisons morales, philosophiques, religieuses ou politiques.

Et c'est aux jeunes aussi que nous disons : la paix est votre affaire, elle est votre avenir, prenez-en conscience, car le poids de cet avenir repose sur vous.

Nous souhaitons vous rencontrer plus nombreux encore qu'il y a un an. Venez à la Fête pour la paix. Elle se déroulera dans la musique, la poésie et l'amitié, le 19 juin 1983 au bois de Vincennes à Paris. »

LE COLLECTIF NATIONAL DE "L'APPEL DES CENT" ORGANISE LE 19 JUIN A PARIS AU BOIS DE VINCENNES, UNE FETE POUR LA PAIX.

De la sorte, les "CENT" entendent réunir les personnes de toutes sensibilités qui veulent faire quelque chose pour le désarmement. L'objectif de cette initiative est de faire encore plus que lors de la Marche du 20 Juin 1982 où 250 000 personnes s'étaient retrouvées à Paris pour dire NON à la course aux armements ! OUI à la négociation !

Dans le respect des bases qui soutiennent "l'appel des cent" que vous trouverez ci-dessous, le SNTRS-CGT apporte tout son soutien à cette initiative.

Afin de créer les conditions d'une large sensibilisation des chercheurs et des ITA du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA autour de ces questions décisives pour la survie de l'humanité, le SNTRS et le SNCS appellent leurs adhérents, l'ensemble des personnels à signer et à faire signer (■) très largement l'appel ci-joint dans la diversité des opinions et des croyances de chacun.

L'organisation de cette campagne devrait s'appuyer sur la mise en place de COMITES LOCAUX regroupant des collègues de toutes sensibilités prêts à faire quelque chose pour assurer le succès de cette

FETE POUR LA PAIX.

(■) la liste des signataires sera envoyée au Mouvement de "l'appel des Cent".

19 JUIN A PARIS : POUR LA PAIX ET LE DESARMEMENT

La course aux armements ne cesse de s'accélérer. Elle fait peser une menace de mort grandissante pour l'humanité et engloutit des richesses considérables à l'heure où les peuples souffrent le plus du sous développement pour une moitié d'entre eux, et de la crise pour la plupart des autres.

Les Ingénieurs, Chercheurs, Techniciens et Administratifs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA concernés individuellement mais aussi collectivement en tant que travailleurs scientifiques, ne peuvent rester passifs ou insensibles à ce qui se joue au plan international : la survie de l'humanité.

A l'heure où les évolutions scientifiques et techniques peuvent permettre à l'homme d'oeuvrer pour le développement et le progrès social, de vaincre des fléaux comme la maladie, la faim, le sous développement, il est inadmissible que la course aux armements stérilise dans un engrenage de destruction une part toujours croissante de la Recherche Scientifique et Technique.

Le seul moyen de sortir de cette spirale, c'est d'agir pour que les négociations internationales en cours aboutissent à l'arrêt de la course aux armements, à la non-installation de nouveaux missiles en Europe, à la réduction simultanée, équilibrée, contrôlée, des armements existants à l'Est comme à l'Ouest.

Seule l'expression renforcée des peuples peut permettre ce résultat. Le GRAND RASSEMBLEMENT POPULAIRE du 19 JUIN 1983 à Paris, à l'initiative du Mouvement de l'appel des 100 doit constituer pour notre pays une étape importante.

Les soussignés invitent leurs collègues Chercheurs, Ingénieurs, Techniciens et Administratifs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA à se rassembler dans la diversité de leurs opinions pour exprimer puissamment à cette occasion leur volonté de PAIX.

NOM	Prénom	Fonction	SIGNATURE

# TABLEAU des SALAIRES au 1er AVRIL 1983 édité par le SNTAS-CGT

GRILLE B.R.S. N° 219

Cette grille annule et remplace la grille  
du BRS n° 217

Dans ce tableau, vous trouverez pour toutes les catégories et tous les échelons de contractuels, les salaires au 1er Avril 1983 Ces chiffres représentent les salaires bruts mensuels de la région parisienne : traitement principal (TP), plus indemnité de résidence (IR) de Paris (4 % du traitement principal pour les salaires supérieurs à l'indice 281 et IR afférent à l'indice 281 pour les salaires inférieurs à l'indice 281). Les indices utilisés sont les indices au 1.9.79 (indice nouveau majoré).												
POUR LA PROVINCE : appliquer les coefficients suivants : Zone ..... 2° 3°-4°-5°-6° Coefficient à appliquer <u>2%</u> <u>1%</u> Pour avoir les salaires nets, il convient de déduire la sécurité sociale, la cotisation solidarité, l'IRCANTEC, la MGEN (voir le calcul au bas de la page) d'y ajouter les allocations familiales et le supplément familial de traitement.												
	1er échelon	2è échelon	3è échelon	4è échelon	5è échelon	6è échelon	7è échelon	8è échelon	9è échelon	10è échelon	11è échelon	12è échelon
	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire	Ind. salaire						
0A	64712644,58	72314129,86	81015830,10	A1 17002,70	A2 17686,76	A3 18605,24						
1A	57111159,28	64712644,58	72314129,86	772 15087,44	810 15830,10							
2A	400 7817,32	426 8325,46	453 8853,16	481 9400,38	503 9830,34	539 10533,90	571 11158,28	608 11882,34	647 12644,58			
3A	374 7309,20	393 7680,56	415 8110,52	437 8540,48	456 8911,76	481 9400,38	499 9752,16	525 10260,28	550 10748,82	578 11296,04	608 11882,34	
1B	357 6977,00	371 7250,62	389 7602,40	406 7934,58	430 8403,62	453 8853,16	478 9341,70	493 9634,90	519 10143,02	544 10631,56	563 11002,94	586 11452,38
1Bbis	357 6977,00	371 7250,62	389 7602,40	406 7934,58	430 8403,62	453 8853,16	478 9341,70	493 9634,90	519 10143,02			
2B	274 5465,19	294 5858,32	314 6256,90	334 6655,38	348 6857,50	365 7133,36	378 7387,38	394 7700,06	410 8012,76	431 8423,22	454 8872,66	478 9341,70
3B	262 5235,27	269 5369,36	285 5679,00	293 5838,46	309 6157,22	322 6416,28	339 6755,06	357 6977,00	372 7270,12	383 7485,14	402 7856,42	410 8012,76
4B	240 4813,77	248 4967,02	255 5101,19	264 5273,61	271 5407,69	280 5580,19	291 5798,60	298 5938,04	306 6097,52	317 6316,70	324 6456,14	
5B	230 4622,19	240 4813,77	249 4986,19	258 5158,61	266 5311,94	276 5503,52	286 5698,94	294 5858,32	302 6017,78	310 6177,16		
6B	214 4315,61	222 4468,86	227 4564,69	234 4698,77	241 4832,94	247 4947,86	253 5062,86	259 5177,77	264 5273,61	269 5369,36		
7B	213 4296,44	215 4334,77	222 4468,86	227 4564,69	234 4698,77	241 4832,94	245 4909,52	251 5024,52	258 5158,61	264 5273,61		
8B	211 4258,11	211 4258,11	215 4334,77	216 4353,94	220 4430,52	222 4468,86	226 4545,52	230 4622,19	236 4737,11			
9B	211 4258,11	211 4258,11	211 4258,11	211 4258,11	213 4296,44	213 4296,44	213 4296,44	214 4315,61	215 4334,77			
10 <sup>gr</sup>	388 7582,80	416 8130,02	453 8853,16	489 9556,72	519 10143,02	558 10866,08	601 11745,58	647 12644,58	677 13230,88			
10 <sup>1gr</sup>	331 6595,68	352 6879,24	369 7211,52	388 7582,80	405 7915,08	430 8403,62	453 8853,16	478 9341,70	496 9693,48	519 10143,02	544 10631,56	563 11452,38
20	279 5561,02	297 5918,12	322 6416,28	345 6855,50	368 7191,94	386 7543,72	410 8012,76	431 8423,22	454 8872,66	478 9341,70		
30	262 5235,27	269 5369,36	285 5679,00	293 5838,46	309 6157,22	322 6416,28	339 6755,06	357 6977,00	372 7270,12	383 7485,14	402 7856,42	410 8012,76
40	228 4583,86	235 4717,94	241 4832,94	246 4928,69	251 5024,52	258 5158,61	264 5273,61	268 5350,27	274 5465,19	279 5561,02	285 5679,00	290 5778,66
50	222 4468,86	227 4564,69	233 4679,61	239 4794,61	245 4909,52	250 5005,36	257 5139,44	263 5254,44	267 5331,11	272 5426,86	277 5522,69	282 5619,20
60bis	216 4353,94	219 4411,36	223 4488,02	228 4583,86	233 4679,61	238 4775,44	243 4871,27	247 4947,86	252 5043,69	255 5101,19	259 5177,77	264 5273,61
60	213 4296,44	215 4334,77	216 4353,94	221 4449,69	224 4507,19	229 4603,02	234 4698,77	239 4794,61	244 4890,36	248 4967,02		
CALCUL DES DEDUCTIONS POUR COTISATIONS DIVERSES							10 <sup>1gr</sup> - 13è échelon - Ind. 631 - Salaire 12331,88					

Sécurité Sociale : maladie : 5,50 % (4,50 % au 1.2.81 sur totalité salaire (S.Br+Pr ou H.S. + SF) vieillesse + veuvage : 4,80 % jusqu'au plafond S.S. (7410 F.)  
 IRCANTEC : 0,84 % jusqu'au plafond S.S. (7410 F.) au-dessus du plafond : 2,55 % de (S.Br + Pr ou S.S. - A) ; MGEN (facultatif) : 2,00 % de T.P. depuis le 1.1.73  
 A = Plafond mensuel des traitements soumis à cotisation de Sécurité Sociale (7410 F.)  
 S.Br = Salaire Brut (figurant au tableau ci-dessus pour la région parisienne)  
 Pr ou H.S. = Prime ou heures supplémentaires  
 S.F. = Supplément familial de traitement ; T.P. = traitement principal  
 Cotisation solidarité : 1% de (S.Br + Pr) - (SS + IRCANTEC, hors supplément familial).  
 Sont exemptés de cette cotisation, les agents dont le traitement net est inférieur à 4751,68 F.

Augmentation par rapport à la grille du BRS n° 217

- au 1/4/83 : 2% du salaire de Janvier 83  
 2% du salaire de Janvier 83 pour les agents dont l'indice majoré est compris entre 246 et 344  
 1,87% pour les rémunérations hors échelle A,B,C.